Envoyé en préfecture le 20/10/2023
Reçu en préfecture le 20/10/2023
Publié le 20 OCT. 2023
ID : 085-200023778-20231017-DCP2023_488-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

DECISION DU PRESIDENT N° 2023-488

ATTRIBUTION DES MARCHES N°2023-059 ET 2023-060 POUR LE REAMENAGEMENT ET LA RENATURATION DES RUES DES TAILLEES ET DE LA MONTEE DE LA PIERRE A BRETIGNOLLES SUR MER

Le Président du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9, L.5211-10 et L.5216-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1° et R.2123-1 1°, R.2123-4 et suivants,
Vu la délibération n°2020-4-02 du 30 juillet 2020 portant définition des délégations d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,
Vu la décision du Bureau Communautaire n°2022-9-07 du 17 novembre 2022 approuvant notamment la réalisation des travaux de réaménagement et de renaturation de la rue des Taillées et de la rue de la Montée de la Pierre sur la commune de Brétignolles sur Mer, autorisant le lancement d'une consultation correspondante, et l'attribution et la signature des marchés avec les attributaires désignés,
Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé à la publication le 24 avril 2023 sur le BOAMP, sur le site internet du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et sur le profil acheteur marchés sécurisés avec une date limite de remise des offres au 16 mai 2023,
Vu les crédits inscrits au Budget Principal 2023,
Vu le rapport d'analyse des offres,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le rapport d'analyse des offres et le classement qui en résulte.

Article 2 : d'attribuer et de signer les marchés de travaux pour le réaménagement et la renaturation de la rue des Taillées et de la rue de la Montée de la Pierre sur la commune de Brétignolles sur Mer, n°2023-059 relatif au lot 1 « Travaux de VRD » avec la société POISSONNET TP (85190), et n°2023-060 concernant le lot 2 « Travaux paysagers » avec l'entreprise TRICHET Environnement (85190) comme suit :

TRANCHE FERME : RUE DES TAILLÉES			
LOTS	**N°1 : Travaux de VRD**	**N°2 : Travaux paysagers**	**TOTAL**
Montant HT	34 578.35 €	11 693,50 €	**46 271.85 €**
Montant TTC	41 494.02 €	14 032,20 €	**55 526.22 €**
TRANCHE OPTIONNELLE N°1 : SECTION GR8			
Montant HT	5 635.30 €	5 864,60 €	**11 499.90 €**
Montant TTC	6 762.36 €	7 037,52 €	**13 799.88 €**
TRANCHE OPTIONNELLE N°2 : RUE DE LA MONTÉE DE LA PIERRE			
Montant HT	21 864.30 €	6 500,00 €	**28 364.30 €**
Montant TTC	26 237.16 €	7 800,00 €	**34 037.16 €**
TOTAL TRANCHES FERMES ET OPTIONNELLES N°1 ET 2			
Montant HT	**62 077.95 €**	**24 058,10 €**	**86 136.05 €**
Montant TTC	**74 493.54 €**	**28 869,72 €**	**103 363.26 €**

Envoyé en préfecture le 20/10/2023
Reçu en préfecture le 20/10/2023
Publié le 20 OCT. 2023
ID : 085-200023778-20231017-DCP2023_488-DE

Article 3 : de préciser que la présente décision sera transmise pour information au Conseil Communautaire.

Givrand, le 17 octobre 2023
Le Président,

COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 20 OCT. 2023
- de l'affichage le :
- de la publication sur le site *www.payssaintgilles.fr* le : 20 OCT. 2023

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr